

liques franco-américains de Fall River en appelant à Rome d'une décision de feu Mgr Hendricken ; plus récemment c'est le choix d'un évêque pour le diocèse de Portland, puis pour le diocèse de Manchester, N. H., qui a attiré, à Rome même, l'attention du Vatican. Alors des mémoires ont été présentés, des chiffres ont été donnés, des articles de combat ont été publiés, qui ont signalé au chef de l'Eglise l'influence considérable, le dévouement envers l'Eglise de cet élément franco-américain qui, parmi tant d'autres aux Etats-Unis, ne demandait que le libre exercice de son culte et le libre usage de sa langue dans toutes les églises et les écoles bâties de ses mains et payées de son argent.

Portée sur ce terrain, la question devait prendre une tournure décisive. Les assimilateurs choisirent de lui donner une tournure politique. Ils invoquèrent tout simplement auprès des cardinaux la nécessité de maintenir d'excellentes relations avec le pouvoir Civil de la grande république ; ils donnèrent à entendre que, dans l'intérêt même de la religion, l'Eglise devrait favoriser l'assimilation, un problème qui inquiétait de plus en plus les chefs de la nation américaine.

Ce côté de la question est exposé d'une façon très claire dans une lettre qu'un prêtre canadien-français, après un assez long séjour à Rome, écrivait sur les projets et les moyens d'action des américanisants. Il serait inutile de donner des noms. Qu'il nous suffise donc de garantir l'authenticité de la lettre dont nous conservons, d'ailleurs, l'original. Ce document est daté de Paris, le 15 août, 1907. Nous citons :

“ Je me suis laissé arracher par un confrère, avant mon départ de Rome, la promesse de vous écrire la lettre que voici. Ce confrère a eu plusieurs conversations avec un prélat romain fréquemment approché par les américanisants, en raison de la position qu'il occupe dans l'administration des affaires d'Amérique. Mon confrère croit, avec quelque raison peut-être, que les thèses développées au prélat romain sont les thèses d'un peu tous les chargés d'affaires des Etats-Unis, et il se demande si l'on est assez renseigné au Canada sur les procédés dont font usage certaines gens pour mieux préparer l'assimilation des Franco-canadiens. Il croit encore que ces éclaircissements pourraient peut-être donner matière à des mémoires ou à des articles de combat qu'il faudrait tâcher de faire parvenir au point même où la bataille se livre. Je n'ai pas à examiner la plausibilité de l'une ou l'autre de ces opinions. Je me suis engagé à vous en écrire, et je m'exécute, comme bien vous le pensez, de très bonne grâce.